

Bulletin de Liaison

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Un mot du directeur

L'année 2007, qui avait été désignée, par l'Assemblée nationale, l'Année de la sécurité routière au Québec, avait permis de réduire le nombre de victimes sur les routes du Québec. En 2008, continuer de faire de la sécurité routière un véritable enjeu de société demeurait également au coeur de nos préoccupations.

Le ministère des Transports du Québec a donc procédé, tout au long de l'année 2008, à diverses actions permettant d'améliorer le bilan routier. Avec l'aide de nos partenaires, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), les contrôleurs routiers et les services policiers, nous avons pu réaliser plusieurs activités concrètes, telles que des campagnes d'information et de sensibilisation, des corrections et des améliorations de certains éléments de l'environnement routier, une surveillance accrue sur les chantiers, etc.

En 2007, on comptait, au Québec, près de 45 000 victimes sur la route, dont 608 sont décédées. Cette année, l'objectif était de réduire de façon significative ces statistiques. Le bilan routier de la première moitié de 2008 montre que les efforts fournis portent ses fruits.

En terminant, je vous invite, en 2009, à vous engager personnellement en fournissant tous les efforts requis permettant ainsi d'améliorer sans cesse la sécurité sur les routes du Québec.

Jacques Filion, ing.
Directeur de la Direction de l'Outaouais



Un bilan partiel très positif pour 2008

En 2008, le Ministère s'est une fois de plus engagé à améliorer la sécurité routière. Après le bilan positif en 2007, il était d'autant plus difficile de relever le défi, celui de se surpasser en matière de sécurité routière, et donc de réduire le nombre de victimes de la route.

Selon les chiffres de la SAAQ en matière d'accidents de la route, on peut affirmer que les initiatives du Ministère et de ses partenaires vont améliorer le bilan routier. En effet, le nombre d'accident mortels a chuté de 15 % par rapport à 2007, entre les mois de janvier et de juin. De plus, le nombre de blessés graves a été réduit de 25 %, tandis que le nombre de blessés légers a diminué de 7 %.

Le projet de loi 42

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Après une série d'échanges et de consultations, la Table québécoise de la sécurité routière a déposé son rapport en juillet 2007, ce qui a constitué un grand pas vers des routes plus sûres pour les citoyens. Les recommandations de la Table ont ensuite aidé à mettre en place le projet de loi 42, qui modifie déjà plusieurs aspects de la conduite automobile au Québec, améliorant ainsi la sécurité de notre réseau routier. Voici un résumé des mesures qui sont maintenant en vigueur ou qui seront appliquées prochainement.

Les grands excès de vitesse

Depuis le 1^{er} avril, des mesures plus sévères sont appliquées aux fautifs de grands excès de vitesse. La définition d'un grand excès de vitesse varie selon le maximum permis dans la zone.

- Le nombre de points d'inaptitude est doublé;
- Le montant de l'amende est doublé;
- À la 4^e infraction, le montant de l'amende est triplé.

L'utilisation du téléphone cellulaire

Depuis le 1^{er} avril, il est interdit de tenir un téléphone cellulaire en main lors de la conduite automobile, y compris lors de l'attente à un feu rouge.

- Des contraventions de 115 \$ et trois points d'inaptitude sont donnés aux contrevenants depuis le 1^{er} juillet 2008.



L'alcool au volant

Des mesures plus strictes seront prochainement en place concernant l'alcool au volant:

- Suspension du permis pour 90 jours (auparavant 30 jours) pour la première récidive;
- Révocation du permis pour 3 ans lors d'une 2^e condamnation au code criminel, et pour 5 ans lors d'une 3^e;
- Amendes plus sévères.

Les pneus d'hiver

Entre le 15 décembre et le 15 mars de chaque année, les pneus d'hiver seront obligatoires pour tous les véhicules de promenade immatriculés au Québec, et ce, à compter du 15 décembre 2008.

- S'applique aussi aux taxis et aux véhicules de location;
- Amendes de 200 à 300 \$, sans inscription de points d'inaptitude.

Les radars photographiques

En 2009, 9 radars photographiques et 6 caméras aux feux rouges se retrouveront sur 15 sites ciblés à Montréal, en Montérégie et dans Chaudière-Appalaches, dans le cadre d'un projet-pilote. Ces mesures seront annoncées par des panneaux.

Une période de grâce de trois mois est prévue.

Les publicités automobiles

En vertu du projet de loi 42, la SAAQ établira, en collaboration avec les constructeurs automobiles, les agences de publicité et les intervenants impliqués en sécurité routière, des lignes directrices visant à interdire tout message publicitaire utilisant un véhicule routier et qui témoigne d'une insouciance à l'égard de la sécurité routière en présentant des situations qui encouragent des pratiques et des gestes imprudents, dangereux ou prohibés.

Pour plus d'informations: www.saaq.gouv.qc.ca

Les actions du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans la région de l'Outaouais, Transports Québec a participé cette année à plusieurs réalisations et campagnes qui ont contribué à réduire le nombre total d'accidents routiers. Voici quelques-unes des mesures utilisées spécifiquement par la Direction de l'Outaouais au cours de l'Année de la sécurité routière.

Campagne d'information sur la conduite dans les carrefours giratoires à deux voies

À la fin septembre, une campagne d'information sur les carrefours giratoires a été lancée par le Ministère. Elle comprend plusieurs précisions sur les règles de conduite à adopter dans un carrefour à deux voies, qui se retrouvent dans le document d'information disponible sur le site Internet de Transports Québec : www.mtq.gouv.qc.ca, dans la section de l'Outaouais.

Dans cette section du site Internet, il est maintenant possible de regarder la simulation de la circulation dans un carrefour giratoire à deux voies. Les bons comportements à adopter ainsi que la signification des panneaux de signalisation y sont décrits.



Carrefour giratoire Saint-Joseph à Gatineau, décembre 2007

Finalement, une bonification du marquage a été réalisée sur le boulevard des Allumettières à Gatineau, à partir du boulevard Saint-Joseph jusqu'à la rue Labelle. Ainsi, les automobilistes seront mieux guidés quant à l'utilisation des voies à l'entrée du carrefour et quant aux comportements à adopter jusqu'à sa sortie, comme on peut le voir dans les illustrations ci-dessous.



Le virage à gauche



Le mouvement tout droit



Le virage à droite

Les actions du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Sécurité sur les chantiers

L'année 2008 marquait le début d'une mise en chantier historique au Québec, avec plus de 1850 chantiers et un investissement de 12 G\$ d'ici 2012. Avec la présence d'autant de chantiers, il était très important de protéger les travailleurs qui oeuvrent à rendre nos routes plus sécuritaires.



Ainsi, le Ministère a lancé à l'été 2008 une campagne de publicité portant sur le respect des limites de vitesse dans les zones de travaux. Grâce à des panneaux publicitaires (images de gauche) et à des messages radiophoniques, cette initiative a certainement aidé à renforcer la sécurité des nombreux chantiers québécois.

À l'interne



Au mois de février, des investissements de 192,7 M\$ ont été annoncés pour la saison de travaux 2008-2009. Cet

annonce allait bientôt donner beaucoup de travail à plus de 2000 personnes en Outaouais.

Afin de souligner le travail acharné de ses employés, le Ministère a lancé la campagne « Des fondations pour réussir », qui vise à faire connaître les métiers des employés qui réalisent les projets routiers. En effet, ce sont eux qui, dans les prochaines années, feront en sorte que les routes du Québec atteindront les normes continentales les plus élevées.

L'Inforoutière devient le Québec 511 Info Transports

Le 27 octobre dernier, le nouveau service d'information routière 5-1-1 a été officiellement inauguré, remplaçant ainsi l'Inforoutière. Ce portail intégré et multimodal a pour but de faciliter l'accès aux renseignements sur les transports, et ce, tant par téléphone que sur le Web, permettant ainsi aux usagers de la route de mieux planifier leurs déplacements partout au Québec.



On peut accéder à ce service de partout au Québec, à l'aide du numéro 5-1-1, et de partout en Amérique du Nord au numéro 1 888 355-0511. De plus, il est important de rappeler que ce service est totalement gratuit.

Source : www.quebec511.gouv.qc.ca

Les actions du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les grands chantiers routiers en Outaouais

Les grands chantiers routiers sont les projets dont l'investissement est le plus important dans la région. Ils permettent aux automobilistes de circuler sur une route plus sécuritaire.

L'autoroute 50



Le 4 septembre dernier a eu lieu la pelle-tée de terre qui marquait le début des travaux du dernier tronçon de l'autoroute 50, reliant les villes de Thurso et Notre-Dame-de-Bonsecours (Montebello). En 2012, cet axe routier majeur de la région pourra enfin accueillir les automobilistes québécois, de Gatineau à Mirabel.

Le 10 novembre, l'avant-dernier tronçon de l'autoroute 50, de Doherty à Thurso, a été ouvert à la circulation. Les citoyens de la région peuvent ainsi bénéficier, pour leurs déplacements quotidiens, de ce nouveau tronçon autoroutier dans la région de Gatineau.



M. Jacques Filion, directeur de la Direction de l'Outaouais, en compagnie de M. Martin Lelièvre de Transports Canada

La route 323

Les travaux de reconstruction de la route 323 dans la municipalité de Lac-des-Plages seront complétés en 2009. Cette route permet de relier la région de l'Outaouais au centre touristique de Mont-Tremblant dans les Laurentides. Les travaux de reconstruction, sur une distance de 7,4 km, représentent un investissement de 17 M\$.

Grâce à ce projet, les portions sinueuses de la route 323 seront maintenant plus sécuritaires, notamment concernant la visibilité.



Travaux de reconstruction de la route 323, septembre 2007

Les actions du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'autoroute 5 — réfection

Les travaux de réfection de la chaussée de l'autoroute 5 à Gatineau, qui ont débuté le 9 juin dernier, sont complétés en direction nord, entre le boulevard Saint-Raymond et le pont Cartier-Macdonald (secteur 3). Ils comprenaient la réfection de la dalle de béton, la réfection du drainage, ainsi que le marquage de la chaussée et le remplacement de glissières de sécurité. Des travaux sont toujours en cours sur les trois autres secteurs de l'autoroute.



Travaux de réfection de l'autoroute 5, été 2007

Afin de minimiser les impacts sur la circulation des véhicules, le Ministère avait prévu plusieurs mesures de mitigation, tels des travaux de nuit, des chemins de détour et l'utilisation de glissières de sécurité à déplacement rapide. De plus, pour informer la population, des dépliants ont été distribués aux citoyens et des publicités ont parues dans les journaux locaux.



L'autoroute 5 — prolongement

Les travaux de prolongement de l'autoroute 5 dans la municipalité de Chelsea sont en cours, entre la fin de l'autoroute existante et le ruisseau Meech, et l'ouverture de cette portion d'autoroute est prévue pour l'automne 2009.

Grâce à ce projet, les automobilistes de la région vont bénéficier d'un axe autoroutier nord-sud, qui leur permettra de se déplacer plus rapidement et d'une manière plus sécuritaire que la route 105.



Travaux de prolongement de l'autoroute 5 à Chelsea, automne 2008

Les actions du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Marquage du réseau

Chaque année, les centres de services de l'Outaouais réalisent le marquage de la chaussée de plusieurs routes à travers le territoire. Le travail des employés de Gatineau, Maniwaki, Papineauville et Campbell's Bay aide ainsi améliorer la sécurité des usagers de la route.

Au total, en 2008, presque 6000 km de lignes jaunes ou blanches ont été marquées sur la chaussée, pour un investissement total de 1,2 M\$.



Employés effectuant le marquage de la chaussée

Bandes rugueuses

Les bandes rugueuses constituent un moyen prouvé de prévention des accidents. Elles aident notamment à alarmer l'automobiliste distrait ou somnolent dont le véhicule dévie de sa voie. En Outaouais, on retrouve plus de 80 km de bandes rugueuses à droite, qui couvrent donc la totalité du réseau autoroutier en Outaouais. De plus, la pose de bandes rugueuses à gauche pourrait être effectuée dans le futur sur le réseau autoroutier. Cette pratique, relativement nouvelle au Québec, se fait déjà dans d'autres provinces du Canada.

Ponts

Le 16 janvier 2008, le gouvernement du Québec annonçait dans un décret que 4281 ponts situés sur le réseau municipal de 904 municipalités seraient dorénavant sous la responsabilité du ministère des Transports. Les obligations du Ministère comprennent l'inspection, l'évaluation structurale, les réparations, les remplacements et l'entretien régulier de ces ouvrages, de même que le suivi de l'évolution de l'état de cette portion du parc de structures sous sa responsabilité. En Outaouais, ce changement de responsabilité touche 265 ponts du réseau municipal.



Le pont Lady-Aberdeen, à Gatineau

Les partenaires du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Ministère, tout au long de l'année 2007, a pu compter sur des partenaires de choix qui l'ont aidé à faire de la sécurité routière une priorité au Québec. Voici quelques exemples de projets mis en place en 2008 qui ont contribué à la sécurité routière.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a participé à l'amélioration de la sécurité routière en investissant dans des campagnes de sensibilisation à travers la province.

*Société de l'assurance
automobile*

Québec 

Cet été, des publicités sur la courtoisie au volant ont été diffusées à la radio et à la télévision, sous le slogan « laissez passer quelqu'un, passez une belle journée! » De plus, durant la période de la rentrée scolaire, quelque 2100 écoles francophones et anglophones de la province ont reçu du matériel éducatif pour les élèves âgés de 5 à 8 ans, afin de les éduquer à une conduite plus sécuritaire aux abords des autobus et des écoles.

Source : www.saaq.qc.ca



La Sûreté du Québec a été partenaire de plusieurs campagnes de sensibilisation

durant l'année, dans une perspective de prévention contre, entre autres, la vitesse et l'alcool au volant. Aussi, des opérations ont eu lieu pour la sécurité des écoliers durant la rentrée scolaire et pour le respect des piétons dans la période de la fête de l'Halloween. La Sûreté du Québec a d'ailleurs ciblé, à l'aide de ses postes autoroutiers, les endroits les plus à risques de façon à mieux définir leurs interventions. Leur campagne « Maintenons la tendance », qui visait à continuer de réduire le nombre de victimes de la route, s'est révélée un succès, comme en atteste la réduction du nombre d'accidents en 2008.

Source : www.suretequebec.qc.ca

L'Opération Nez Rouge, un organisme sans but lucratif organisé d'abord à Québec en 1984, puis dans plusieurs autres villes du Québec, effectue des milliers de accompagnements annuellement durant la période des fêtes, évitant ainsi bien des situations dangereuses liées à l'alcool au volant. Au mois de décembre, l'opération se mettra en branle pour sa 25^e édition. En 2007, les bénévoles ont effectué plus de 60 000 accompagnements au Québec, dont 2 647 en Outaouais, et près de 17 000 dans le reste du Canada.



Source : www.operationnezrouge.com

Les partenaires du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) a pour mission de mobiliser la communauté des transports afin de favoriser l'échange des connaissances et la formation dans le domaine. Pour ce faire, l'association a organisé, à l'aide de ses partenaires comme le ministère des Transports du Québec, plusieurs colloques portant sur la sécurité routière.



Cet automne, l'AQTR a organisé, en collaboration avec le Centre Jacques-Cartier en France, le Colloque international en sécurité routière. Durant cet événement, les experts de tous les différents domaines liés aux transports ont pu discuter sur les dernières innovations en matière de sécurité routière.

Source : www.aqtr.qc.ca

Le service de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais permet aux citoyens de la MRC de bénéficier de plusieurs mesures adaptées pour améliorer la sécurité routière.

Plusieurs actions posées en 2008 visaient la vitesse, car celle-ci peut être très dommageable quand on parle de sécurité routière. La police de cette MRC s'est dotée d'un cinémomètre mobile pour contrôler la circulation. Ce cinémomètre mesure la vitesse des automobilistes, tel un radar, puis indique aux conducteurs la vitesse pratiquée. Mis à part la vitesse, l'appareil peut aussi afficher divers messages afin d'inciter la population à diminuer sa vitesse ou à changer ses habitudes de conduite.

La police de la MRC des Collines a aussi posé une vingtaine de panneaux d'information aux endroits plus problématiques en matière de visibilité. Ces affiches, à l'effigie du service de police, mentionnent le slogan « La vie n'a pas de prix, mais la vitesse oui ».

De plus, dans une mesure de prévention et de sensibilisation à une bonne conduite, les policiers remettent parfois des billets de courtoisie aux automobilistes pris en défaut, qui réfléchiront longtemps à leur chance d'avoir évité de payer une contravention.

Source : Joël Blain, service de police de la MRC des Collines



Les partenaires du Ministère

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Ville de Gatineau, tout au long de 2008, s'est donnée comme mandat d'atténuer la vitesse pour la sécurité routière de tous, et ce, en réalisant des interventions géométriques sur 6 rues de la ville, là où une problématique de vitesse avait été identifiée. De plus, elle continuera d'implanter une géométrie routière avantageuse pour la réduction de la vitesse lors de travaux ou de construction de nouveaux développements résidentiels.



La campagne de sensibilisation « La vitesse a ses limites », encore présente durant l'année 2008, rappelle aux citoyens l'importance de réduire sa vitesse en voiture, particulièrement aux alentours des zones scolaires.

Source : Claude Martine, ing., Ville de Gatineau

Continuons les efforts en 2009

Après le bilan record de 2007, qui avait été désignée Année de la sécurité routière par le gouvernement du Québec, et le bilan positif à venir en 2008, il faut continuer à travailler dans le même sens.

Chacun de nous est appelé à y contribuer puisque 80 % des accidents sont causés par le comportement humain. Avec le nombre important de travaux en cours sur le réseau routier, et ce, presque 365 jours par année, il faut rester vigilants et respecter les limites de vitesse.

En terminant, le Ministère invite ses partenaires à lui faire part de leurs réalisations et de leurs initiatives en matière de sécurité routière. Ensemble, nous pouvons rendre les routes québécoises plus sécuritaires.

Pour information:



Direction de l'Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5^e étage
Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3849
Télécopieur : (819) 772-3338
Courriel : dto@mtq.gouv.qc.ca

Le Bulletin de Liaison est un bulletin d'information à l'intention des partenaires de la Direction de l'Outaouais.

Rédaction : Nicolas Pineault, stagiaire en communication

Collaboration: Normand Chevalier, SIP

Alain Simard, C.S. de Gatineau

Claude Martine, ing., Ville de Gatineau

Joël Blain, service de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Révision linguistique: Mireille Brazeau, module des communications